

Bon No: 004417612		1ere Gachée: 14:10 (1)		Date: 18/02/2026		reap130226150552		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M20. LECOQ	
client: 411685		PROMABAT**		24 RUE DES MOISSONS				LECOQ LECOQ	
chantier: 168520		Ecole		10150		RUE EMILE BRULE			
				06.58.88.63.95		51370 Mesneux			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
13:05				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJCFC5D501		CHAPE FLUIDE CIMENT						consistance(7) Dmax	
								SF2 5	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
BETOCARB HP-MX		FI		0		C16/20			
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3									
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 103									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1